

REVENDEICATION des agents ter- ritoriaux qui amène la GREVE

du 28 Février 2014



Dégradation des conditions de travail

MENACES

Suppression des primes,
Non acceptation des congés,
Blocage de la carrière professionnelle ,
Contrôle de la CAF,
Reclassement.

Malgré les avis contraire du CTP, et sans concerta-
tion des agents, la municipalité nous impose des ho-
raires d'été aux heures les plus chaudes !!!!!

Suppression d'une prime et d'une ½ journée acquise
lors d'une embauche d'un agent.

Non remplacement des agents aux détriments de
l'entretien de la commune et des services rendus
aux administrés.